



L'INFO

BULLETIN GRATUIT
D'INFORMATION COMMUNALE

N° 428
AVRIL 2026

PERMANENCES DES ELUS

- **Mr Anthony DEVALET, Maire :**
Lundi journée- jeudi matin sur rendez-vous
 - **Mme Karine LEROUX 1ère adjointe :**
Le jeudi après-midi sur rendez-vous
 - **Mr Bertrand RIOCHET 2ème adjoint :**
Le lundi après-midi- vendredi matin sur rendez-vous
 - **Mme Isabelle BOUCHET 3ème adjointe :**
Sur rendez-vous
 - **Mr Stéphane ARAGON 4ème adjoint :**
Le jeudi matin sur rendez-vous
 - **Mme Prisca CHARPANTIER 5ème adjointe :**
Sur rendez-vous
- Rendez-vous à prendre en mairie 02 40 55 38 29
- **Mr Jean-Claude RAUX député**
jean-claude.raux@assemblee-nationale.fr
 - **M. PROVOST Mme LE BIHAN**
Conseillers Départementaux
Sur rendez-vous uniquement au 02 40 99 09 40

INFOS PRATIQUES

- **Mairie** 17, rue de la Mairie Tél. 02 40 55 38 29
E-mail : info@mairie-stvincentdeslandes.fr
Site internet : www.mairie-stvincentdeslandes.fr

Horaires d'ouverture

- **Mairie**
Lun. Mar. Jeu. Ven. de 9 h à 12 h 30/ 14h30-17h30
Mercredi 9h-12h30
 - **Agence Postale au Petit Café**
Aux horaires d'ouverture du Café
 - **Com-Com Châteaubriant- Derval** 02 40 07 08 83
Site internet : www.cc-chateaubriant-derval.fr
 - **Médiathèque intercommunale**
Mercredi de 15 h à 18 h- Jeudi de 10 h à 12 h
Vendredi de 17 h à 19 h
Samedi de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h
 - **Halte d'enfants** 02 40 55 36 00
Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30
 - **Écoles Maternelles et Primaires**
École Publique Lucie Aubrac 02 40 07 90 05
École Privée Notre Dame 02 40 55 33 17
 - **Accueil Périscolaire** 02 40 55 39 86
Lundi, mardi, jeudi, vendredi en période scolaire
de 7 h 15 à 8 h 45 et de 16 h 15 à 18 h 30
Mercredi 7h30- 18h30
 - **Cantine Municipale** 02 40 55 32 34
9 place de l'Eglise
 - **Assistante sociale** 02 40 81 17 81
Espace départemental des Solidarités 6 place St
Nicolas Châteaubriant, uniquement sur rendez-vous,
 - **Psychologue** Mme Bodin 06 84 12 71 37
14 rue Garlais Derval consult. gratuite sur RDV
 - **Déchetterie** Vieux Bourg Lusanger
06 77 98 90 12
Lundi vendredi et samedi de 14 h- 18 h
Mercredi de 9 h-12 h
 - **Espace France Services**
14 rue de la Garlais à Derval Tél. : 02 40 81 82 26
Lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
18A rue César Franck 44110 Châteaubriant
Tél. : 02 28 04 62 75Lundi au vendredi de 9h30 à
12h et de 14h à 16h30
- ISSN 2823-3697 bulletin municipal St Vincent des Landes

RESULTAT DES ELECTIONS MUNICIPALES SCRUTIN DU DIMANCHE 15 MARS 2026

Inscrits : 1023 Votants : 587 Bulletins nuls : 36 -blancs : 16
Pourcentage de votants : 57,38 % Suffrages exprimés : 535

SAINT-VINCENT, DYNAMIQUE ET SOLIDAIRE
Noms et prénoms des conseillers municipaux élus :

DEVALET Anthony, LEROUX Karine, RIOCHET Bertrand, BOUCHET Isabelle, ARAGON Stéphane, CHARPANTIER Prisca, DENIEUL David, DENIEUL Martine, SIEBENHUNER Anthony, LEMESLE Maryline, LEFEUVRE Gérald, BOUCHET Emmeline, RABU Clément, LE BOUEDEC Perrine, SIMON Nicolas, KEITA Aminata, BOMME Anthony, COCANDEAU Emilie, ADVENARD Dimitri

Elus au conseil communautaire :

DEVALET Anthony
LEROUX Karine

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 MARS

Présent(e)s : Mesdames et Messieurs DEVALET Anthony ; LEROUX Karine ; RIOCHET Bertrand ; BOUCHET Isabelle ; ARAGON Stéphane ; DENIEUL Martine ; LEFEUVRE Gérald ; BOMME Anthony ; SIEBENHUNER Anthony ; KEITA Aminata ; DENIEUL David ; BOUCHET Emmeline ; ADVENARD Dimitri ; RABU Clément ; LE BOUEDEC Perrine

Secrétaire de séance : LE BOUEDEC Perrine

Absents excusés : CHARPANTIER Prisca ; LEMESLE Maryline ; NICOLAS Simon ; COCANDEAU Emilie

1- Installation des conseillers municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme DENIEUL Martine conseillère municipale la plus âgée, qui a déclaré les membres du conseil municipal installés dans leur fonction.

Mme LE BOUEDEC Perrine, benjamine de l'assemblée a été désignée secrétaire. Mr RIOCHET Bertrand et Mr RABU Clément ont été désignés assesseurs. Mme DENIEUL Martine a ensuite procédé à l'élection du maire.

2- Election du Maire

Suite au vote à bulletin secret des membres du conseil municipal, Mr DEVALET Anthony a été élu Maire à l'unanimité et immédiatement installé.

3- Fixation du nombre d'adjoints

Le code général des collectivités permet aux conseils municipaux de déterminer librement le nombre des adjoints, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

L'effectif légal du conseil municipal étant de 19 membres, le nombre d'adjoint ne peut donc pas dépasser 5.

Sur proposition de Mr Le Maire, le conseil municipal a décidé de créer 5 postes d'adjoint.

4- Election des adjoints

L'élection des adjoints s'effectue au scrutin de liste avec une obligation de parité. Après que chaque conseiller municipal s'est exprimé à bulletin secret les candidats suivants ont été élus à l'unanimité et se sont vus attribuer des délégations.

Mme LEROUX Karine, 1ère adjointe :
communication, animation, culture.

Mr RIOCHET Bertrand, 2ème adjoint :
urbanisme, bâtiment.

Mme BOUCHET Isabelle, 3ème adjointe :
affaires sociales, enfance, jeunesse, scolaire et périscolaire, vie associations et sport.

Mr ARAGON Stéphane, 4ème adjoint :
voirie, assainissement et réseaux.

Mme CHARPANTIER Prisca, 5ème adjointe :
environnement, citoyenneté et cimetière.

6- Indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués

Le maire perçoit de droit l'indemnité prévue par le code général des collectivités territoriales, selon la strate de population, sauf si celui-ci fait la demande pour la diminuer.

Le Maire et les adjoints ont fait le choix de ne pas appliquer les taux maximums, par soucis de gestion économique des finances communales.

Ainsi l'indemnité du Maire est fixée à 46 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (taux max 55.70 %) et celle des cinq adjoints à 17 % chacun (taux max 21.38 %).

7- Délégation portant délégations d'attribution du conseil municipal au maire

Le code général des collectivités territoriales permet au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de compétences. Considérant l'utilité de ces délégations pour gérer plus efficacement et plus rapidement les affaires de la commune et pour éviter de surcharger les séances des conseils municipaux, le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de déléguer à Mr Le Maire, pour la durée du mandat les pouvoirs suivants. Toutes les décisions prises par le Maire seront transmises au conseil municipal.

- Fixer, dans les limites de 50 €, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

- Procéder, dans les limites de 50 000€, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve

des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans;

Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

- Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;

- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

- Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

- Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions suivantes : cette délégation se limitera à la purge du droit de préemption des biens ayant fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner lorsque ceux-ci ne présentent pas d'intérêt particulier pour la commune;

- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, dans la limite suivante : 10 000€ ;

Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 50 000€;

- Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

- Demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal : pour les projets ayant fait l'objet d'une prévision budgétaire, l'attribution de subventions ;

- Procéder, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ; à l'exception des permis d'aménager et des procédures de lotissement, de ZAC ou de ZAD ;

- Exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;

8 - Information sur les décisions prises par délégation du Conseil Municipal

Refus du droit de préemption urbain

3 chemin des Pommiers	ZK 104 et 106	2 915 m ²
29 rue de la Gare	ZM 181 et 182	884 m ²

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 AVRIL

Présent(e)s : Mesdames et Messieurs DEVALET Anthony ; LEROUX Karine ; RIOCHET Bertrand ; BOUCHET Isabelle ; ARAGON Stéphane ; CHARPANTIER Prisca ; DENIEUL Martine ; LEMESLE Maryline ; SIMON Nicolas ; LEFEUVRE Gérald ; BOMME Anthony ; SIEBENHUNER Anthony ; KEITA Aminata ; COCANDEAU Emilie ; BOUCHET Emmeline ; RABU Clément ; LE BOUEDEC Perrine

Secrétaire de séance : LEROUX Karine

Absents excusés : DENIEUL David ; ADVENARD Dimitri

Mr Le Maire et ses adjoints

De gauche à droite :
Prisca CHARPANTIER,
Bertrand RIOCHET, Karine LEROUX,
Anthony DEVALET, Isabelle BOUCHET,
Stéphane ARAGON



Mr Le Maire et les membres du conseil municipal



COMMISSIONS COMMUNALES

Nom	Membres
Atlantic 'Eau	CHARPANTIER Prisca, titulaire LEMESLE Maryline, suppléante
TE 44 - Territoire d'Energie 44	RIOCHET Bertrand, titulaire SIMON Nicolas, suppléant
SDCI - Syndicat Cher Don Isac	CHARPANTIER Prisca, référent communal
LAD SPL - Loire Atlantique Développement Société Public Locale	DEVALET Anthony, représentant
OPASS	COCANDEAU Emilie, délégué communal
POLLENIZ	BOUCHET Emmeline, délégué communal
DEFENSE	CHARPANTIER Prisca, correspondant local
CLIC - Centre Local d'Information et de Coordination	LEMESLE Maryline, titulaire
ACPM - Aide aux chômeurs du Pays de la Mée	LE BOUEDEC Perrine, titulaire DEVALET Anthony, suppléant
SSIAD - Service de soins Infirmier à Domicile	DENIEUL Martine, titulaire
Commission de suivi du site des Briuelles à Treffieux	LEUFEUVRE Gérald, titulaire ARAGON Stéphane, suppléant
ALJC - Association pour le Logement des Jeunes au pays de Châteaubriant	LEROUX Karine, référente

LISTE DES COMMISSIONS ET DELEGUES 2026

NOM	MEMBRES
CAO - Commission Appel d'Offre	Titulaires RIOCHET Bertrand - ARAGON Stéphane - LEFEUVRE Gérald Suppléants SIEBENHUNER Anthony - BOMME Anthony - RABU Clément
Urbanisme - Bâtiments	<u>RIOCHET Bertrand</u> – SIEBENHUNER Anthony – RABU Clément – BOMME Anthony – LEFEUVRE Gérald – ARAGON Stéphane
Voirie - Assainissement	<u>ARAGON Stéphane</u> – RIOCHET Bertrand – SIEBENHUNER Anthony – RABU Clément – LEFEUVRE Gérald
Affaire scolaire - jeunesse - vie associative- sport	<u>BOUCHET Isabelle</u> – ADVENARD Dimitri – BOUCHET Emmeline – COCANDEAU Emilie – KEITA Aminata – BOMME Anthony – LEROUX Karine
Communication - Culture - Animation	<u>LEROUX Karine</u> – LE BOUEDEC Perrine – KEITA Aminata – DENIEUL Martine – CHARPANTIER Prisca
Environnement - développement durable - éclairage public	<u>CHARPANTIER Prisca</u> – ARAGON Stéphane – SIMON Nicolas
Finance	L'ensemble du conseil municipal
Cimetière	<u>CHARPANTIER Prisca</u> – DENIEUL Martine
Agriculture	<u>DENIEUL David</u> – BOUCHET Emmeline
Citoyenne	<u>LEROUX Karine</u> – LE BOUEDEC Perrine – BOUCHET Isabelle – CHARPANTIER Prisca
CCAS - Centre Communale d'Action Sociale	BOUCHET Isabelle - DENIEUL Martine - LEMESLE Maryline - LE BOUEDEC Perrine
PLU - Plan Local d'Urbanisme	<u>RIOCHET Bertrand</u> – RABU Clément – ARAGON Stéphane – LEROUX Karine – BOUCHET Isabelle

I- Dispositif argent de poche

Monsieur le Maire propose de créer un dispositif « Argent de poche ».

L'objectif principal de ce dispositif est de permettre aux jeunes de 16 à 17 ans d'accéder à une première expérience professionnelle, de découvrir les structures municipales, de nouer des relations avec les agents territoriaux et les administrés, de s'insérer à la vie locale et ainsi favoriser l'exercice de leur citoyenneté.

Le jeune est toujours encadré par un agent de la commune. Chaque chantier dure trois heures avec une pause de trente minutes. La rémunération est de 5 euros par heure consacrée, soit 15 euros par demi-journée. Cette indemnité, qui n'est pas un salaire, est exonérée de cotisations et de contributions sociales.

Les bénéficiaires de l'opération devront disposer d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur représentant légal. A chaque période de mise en place des missions, un dossier de candidature sera à retirer, à compléter, puis à redéposer à la mairie.

Ce dispositif s'adresse en priorité aux jeunes domiciliés sur la commune. Il sera limité à 5 missions par jeune et par semaine.

II- Vente de 2 terrains dans le lotissement du Tertre II

N° LOT	SURFACE	PRIX	ACQUEREURS
9	597 m ²	32 300 €	Mr et Mme Alain et Marie-Anne RABU
11	611 m ²	33 000 €	Mme Maryline LEMESLE

SERVICE INFORMATION DE LA MAIRIE - Tél. 02 40 55 38 29

info@mairie-stvincentdeslandes.fr - <http://www.mairie-stvincentdeslandes.fr>

INFORMATIONS DIVERSES

BRUITS DU VOISINAGE

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'engins à moteur thermique ou électrique ne peuvent être réalisés que :

- Les jours ouvrables de 08h30 à 19h30
- Les samedis de 09h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

DISTRIBUTION DU COURRIER ET COLIS

Pour être mieux servis, mettez votre numéro, vos noms et prénoms sur votre boîte aux lettres. Communiquez ce numéro à vos correspondants (banque, caf, eau, Edf...)

Merci de mettre une sonnette quand vous avez un portail électrique ou des chiens.

RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

BIENTÔT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT

Vous êtes **né(s) en AVRIL 2010**, n'oubliez pas de vous faire recenser à la mairie dans le mois de vos 16 ans.

Pensez à vous munir de votre carte d'identité et du livret de famille de vos parents. A cette occasion, la mairie vous remettra une attestation de recensement.

Vous avez aussi la possibilité de vous inscrire sur internet sur www.mon.service-public.fr

VOISINS VIGILANTS

Vous constatez des incivilités dans le bourg ou en campagne (bruits, tapages, dégradations, choses anormales...) Notez l'heure, la fréquence, n'hésitez pas à noter des informations, prendre des photos et appeler

la Gendarmerie 02 40 07 70 17 ou la Mairie 02 40 55 38 29.

CÉRÉMONIE DU 8 MAI
À Saint Vincent des Landes

Vendredi 8 mai • À 10 h 00

PROGRAMME :

- Rassemblement devant la Médiathèque
- Recueillement et dépôt de gerbe au Monument aux Morts
- Verre de l'amitié

Nous vous attendons nombreux pour ce moment de mémoire et de partage.

RAPPEL PUMPTRACK SAINT VINCENT DES LANDES



Le port du casque est obligatoire (le port de gants, genouillères, coudières est fortement conseillé).

Les enfants de moins de 10 ans doivent impérativement être sous la surveillance d'un adulte. L'utilisation seule ou sans surveillance est interdite.

Vérifiez l'état de la piste avant de démarrer.

Soyez maître de votre trajectoire, maîtriser votre vitesse et respectez le sens de circulation.

Le pumptrack est strictement interdit à tout engin ou véhicule à moteur, électrique ou thermique.

Il est interdit de stationner sur la piste. Interdit aux animaux même tenus en laisse.

L'ESPACE DE LOISIRS EST A LA DISPOSITION DE TOUS, MERCI DE RESPECTER LES LIEUX ET LES AUTRES UTILISATEURS.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

AVRIL

Dimanche 26 Repas convivial Amicale des Anciens Pompiers (SM)

MAI

Dimanche 03 Expo voitures anciennes UNC 10h-17h (terrain auto- cross)

Vendredi 08 Cérémonie du 8 mai 10h00 (Médiathèque)

Samedi 09 } Auto- cross (terrain auto- cross)

Dimanche 10 } }

Samedi 30 Vente de plats à emporter chasse (L'Anais)

Du 15 mars au 31 juillet, je ne touche pas à ma haie !

LOCATION LONGUE DUREE D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE



Les beaux jours arrivent, nous vous rappelons que vous avez, à la location, en mairie deux vélos électriques. Pour cela vous devez vous munir des documents suivants : une pièce d'identité, un justificatif de domicile récent, une attestation d'assurance de responsabilité civile, un relevé d'identité bancaire.

Tarifs de location :

- Gratuit les 15 premiers jours pour tout nouvel usager
- 10€ pour 1 semaine - 15€ pour 2 semaines - 25€ pour 1 mois
- 70€ pour 1 trimestre

ASSOCIATIONS

LE GRAND RETOUR DES ENFANTS DU PAYS !

STAR ATLANTIC 72

VARIÉTÉS FRANÇAISES (ANNÉES 70-80) & MUSETTE

QUAND ? **SAMEDI 18 AVRIL À 20H30**
 OÙ ? LE PETIT CAFÉ, SAINT-VINCENT-DES-LANDES
 AU PROGRAMME : 1H30 DE SPECTACLE, D'ACCORDÉON ET DE SOUVENIRS !

CÔTÉ BAR : BIÈRES FRAÎCHES & PLANCHES APÉRO POUR GRIGNOTER ENTRE AMIS.

EXPOSITION VÉHICULES DE COLLECTION

Saint Vincent des Landes

★ Entrée gratuite pour le public ★
 Concours de beauté avec récompenses

Dimanche 3 mai 2026
 10 h à 17 h

Sur le mythique circuit Bernard Seiller

Buvette
 Restauration
 Animation

★ Inscription obligatoire pour les exposants ★

Contact : 06.03.27.39.01
 Organisateur: Union Nationale des Combattants – Mémoire Saint Vincent des Landes

CHAMPIONNAT DE FRANCE D'AUTOCROSS & SPRINTCAR

FFSAI
 CHAMPIONNAT DE FRANCE AUTO-CROSS SPRINTCAR

ST VINCENT DES LANDES

AUTO-CROSS SPRINT-CAR

09, 10 MAI 2026

CHAMPIONNAT DE FRANCE

Organisé par l'A.S.A., Auto-Cross de l'Ouest et Auto-Cross Saint Vincent

bretèche

ici

Vendredi 29 mai 2026

Soirée concert
 "Tye and die"

avec Solenn Lefevre et Thierry Le Nagard

à St Vincent des Landes

Restaurations et bar sur place dès 18h30. Concert à partir de 19h30.

Venez nombreux profiter d'une bonne ambiance !

Info et résa fortement recommandé au
 02.40.55.08.73 ou latablequom@gmail.com